Apprendre
Ailleurs, autrement



SORBAIS

GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Version 2026
Gîte « La Tourelle »

3, rue de la mairie
02580 SORBAIS

Renseignements-contact
03.23.23.47.92
sejours.scolaires.ejn02@gmail.com

EJ'N… Qui sommes-nous ?

FICHE 1.1

EJ'N (Education Jeunesse Aisne) est une association qui vous propose des séjours de classe de découvertes.
Notre ambition est d'aller au-delà de la dynamique unique de prestations et de construire le projet qui répondra aux attentes de chaque enseignant. Des enseignants en poste à EJ'N ou bénévoles au sein de l'association, vous aideront à construire votre séjour : **n'hésitez donc pas à nous poser vos questions, à nous solliciter pour des conseils ou de l'aide.**

EJ'N hérite d'une expérience forte, de près de cinquante années, dans l'organisation de séjours. Ces séjours s'organisent sur la base des valeurs éducatives et pédagogiques inscrites dans le projet éducatif EJN ainsi que sur les programmes des institutions officielles.
En voici une présentation rapide mais non moins importante, car ces éléments rythment tous les séjours proposés par l'association. Ils sont sous-jacents aux actions qui seront mises en place par le centre durant votre séjour avec vos élèves.

Les 4 besoins fondamentaux



- **La respiration**

« EN'J choisit ses implantations, ses lieux de séjours et activités… notamment pour la qualité de l'air que l'on peut y respirer. Nous devons privilégier les activités en extérieur, les activités de plein air. »

- **L'alimentation**

« Manger dans un séjour, ce n'est pas que s'alimenter. Manger avec les autres, partager, échanger, être ensemble sont des actions aussi importantes que de manger équilibré !
Le projet de fonctionnement de chaque centre a été axé sur la fabrication, par la cuisine, de mets issus de produits locaux. »

- **Le repos et le sommeil**

« Le séjour éducatif est un lieu privilégié pour respecter les rythmes et éduquer chaque membre de la collectivité à la gestion de ces rythmes biologiques et éducatifs.
Le droit à ne rien faire permet à des enfants de s'isoler, de se reposer… »

- **L'hygiène et la santé**

« L'hygiène et la santé doivent être pris en compte au même titre que l'activité, dans l'élaboration, le vécu et l'évaluation de nos séjours éducatifs.
Le respect de la pudeur de chacun, des différences, de l'image de soi… doivent être admis par chaque adulte. »

- **Une valeur : La solidarité**

« Être solidaire, c'est mettre en commun des moyens pour atteindre un but désiré par chaque partie en présence.
Voilà ce qui prédéfinit toutes nos raisons d'œuvrer à EJ'N : c'est bien le fait d'être *solidaire entre*… Mais il ne faut pas minimiser non plus le fait d'être *solidaire avec*… »

- **Une approche : L'activité**

« Cette activité n'est pas isolée dans le séjour, mais elle doit s'inscrire dans une continuité, une progression, dans une démarche éducative, ou toutes les formes de pédagogie active peuvent trouver leur place. »

Hallal ? Sans porc ? Végétarien ?

Quel positionnement pour EJ'N ?

Il nous paraît important de rappeler ici le caractère laïque de l'association EJ'N. En ce sens, nous accueillons dans nos centres toutes les personnes quelles que soient leur religion ou leurs idées, tant que la manifestation de leurs convictions ne trouble pas le bon fonctionnement des accueils et le respect dû à chacun.

Au-delà, nous nous sommes posés la question des régimes alimentaires particuliers demandés pour des raisons de convictions religieuses ou environnementales, quelles qu'elles soient.

Préambule : Dans les séjours organisés (classes de découvertes, colonies de vacances, groupes extérieurs, etc..) par EJN sont servis des repas dans lesquels les personnes qui ne mangent pas de viandes peuvent s'alimenter en quantité et en besoins nutritifs. Au cours d'une journée, l'usager va retrouver les valeurs protéiniques nécessaire à une alimentation équilibrée.

Ainsi :

- *Les personnes ayant un régime alimentaire lié à des problématiques de santé sont prises en compte intégralement : UNIQUEMENT sur présentation d'un certificat médical de contre-indication (intolérances, allergies…), qui pourra indiquer des denrées recommandées, ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).*
- *les personnes ayant un régime alimentaire lié à des choix personnels (végétarien, végétalien, végan, mode de vie ou religion ayant une incidence sur les repas…) trouveront dans nos menus un équilibre alimentaire global sur une journée – donc aucun ingrédient de substitution ne sera proposé : cela est clairement interdit par EJN, ne pas respecter est constitutif d'une faute.*
- *Les personnes ayant un régime alimentaire lié à une religion (alimentation sans porc...) se verront proposer une autre viande de substitution, mais pas une autre protéine (donc pas de poisson, pas d'œuf, pas de fromage) lorsque le plat principal sera constitué de viande de porc.*
- *Les personnes choisissant un régime alimentaire Hallal, seront considérées comme faisant un régime sans viande. Elles pourront trouver dans nos menus un équilibre alimentaire – donc aucun ingrédient de substitution ne sera proposé à la place de la viande : le préambule et le point 2 s'appliquent particulièrement.*

Remarque : lorsque EJN réalise et vend une prestation pour un groupe extérieur, c'est-à-dire dont l'organisation est celle d'un autre responsable, les repas servis peuvent être différents et seront indiqués par la direction d'EJN.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du projet éducatif d'EJ'N sur www.ejn02.fr

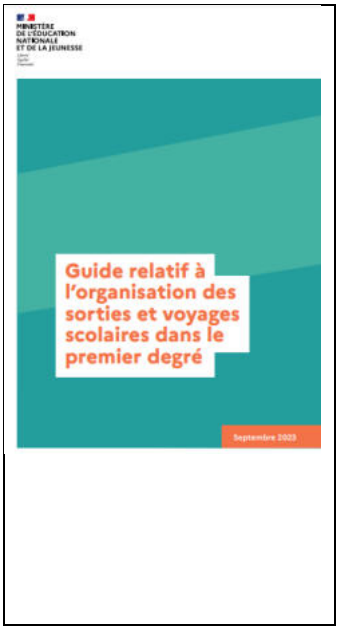
EJ'N travaille en bonne intelligence et en concertation avec les grandes fédérations d'éducation populaire dans un esprit de complémentarité (Ligue de l'Enseignement, Pupilles de l'Enseignement Public, les CEMEA pour la formation du personnel).

Le dossier administratif de départ en classe de découvertes primaire

FICHE 1.2

Le Ministère de l'Education Nationale a publié, en septembre 2023, un guide extrêmement complet pour préparer sa classe de découvertes. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/document/52182/download?attachment

Ce guide a été publié pour éclairer le changement de réglementation opéré par la nouvelle circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles
https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C
Cette circulaire a été complétée par la circulaire du 16 juillet 2024 portant sur le même thème
https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C



Ces nouveaux textes de référence ont eu trois objectifs

- Simplifier l'organisation des voyages scolaires dans le 1er degré
- Favoriser la participation de tous les élèves aux sorties scolaires en y associant étroitement les parents
- Harmoniser le traitement des demandes d'autorisations de sorties scolaires sur le territoire national
- Développer la dématérialisation de la procédure par le biais de l'application SORTIESCO

Partant de cet outil et de cette nouvelle circulaire, nous vous proposons de suivre l'échéancier suivant pour obtenir votre autorisation de départ en classe de découvertes.

Il s'agit pour vous de constituer un dossier de demande

Action à réaliser			**A qui envoyer … ou à conserver**
Document	Que devez-vous faire ?	N° de Fiche	
DOCUMENTS A TRANSMETTRE A VOTRE IEN via SORTIESCO			
Formulaire de demande d'autorisation d'un voyage scolaire (annexe 1bis*)	Compléter le document	4-1	A transmettre à votre IEN
Budget prévisionnel	EJ'N vous proposera un budget prévisionnel correspondant à votre séjour		A transmettre à votre IEN
Projet pédagogique (aide en annexe 5*)	Rédiger votre projet	4-2	A transmettre à votre IEN
Liste des élèves participants au voyage scolaire (Annexe 7*)	Compléter le document	4-3	
Information sur le transport aller et retour (Annexe 3*)	Il vous sera envoyé par EJ'N		
Liste des transports internes au séjour (Annexe 3*)	Compléter le document	4-4	
Programme détaillé du séjour (Annexe 6*)	Compléter le document	4-5	

DOCUMENTS A CONSERVER A L'ECOLE			
Formulaires d'autorisation parentale (Annexe 2*)	Faire remplir à chaque parent	5-1	Ne pas les transmettre. Les conserver à l'école
Attestation d'assurance			Ne pas les transmettre. Les conserver à l'école
Autorisation nécessaire pour la participation d'un personnel relevant d'un autre employeur (ATSEM, AESH …)			Ne pas les transmettre. Les conserver à l'école
Fiche à remplir au moment du départ	Annexe 4	5-2	Ne pas les transmettre. Les conserver à l'école
Test d'aisance aquatique ou ASSN	Uniquement pour les classes de Mer		
Diplôme de secouriste	Si besoin	5-3	

Les pièces à apporter au centre

Trousseau	A vérifier en classe plusieurs jours avant le départ.	3-1	
Fiches sanitaires de liaison	A faire remplir et signer aux parents. Pour plus de lisibilité, nous vous conseillons de photocopier les pages de vaccinations du carnet de santé et de les joindre à la fiche sanitaire.	3-2	

Réglementation en séjour de classe de découvertes

FICHE 1.3

L'enseignant et son équipe

L'encadrement de la classe est déterminé par les textes réglementaires :

Effectif **"élémentaire"**	Jusque 24 élèves	De 25 à 36	De 37 à 48	De 49 à 60
Enseignant Accompagnateur(s)	1 1	1 2	1 3	1 4
Total adultes	2	3	4	5

Les accompagnateurs de voyages scolaires, hors personnel de l'éducation nationale, sont soumis à un contrôle d'honorabilité, par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV), **effectué par les services départementaux de l'éducation nationale**.

La liste de vos accompagnateurs doit donc être transmise à votre circonscription, au plus tard 1 mois avant la date de départ en séjour, en amont de la sortie et avant la transmission du dossier à l'IEN.

Afin de définir, avant le départ et avec les accompagnateurs, les rôles de chacun pendant le séjour (nature et fréquence des interventions, niveaux d'exigence, moments de récupération…), un ***Guide de l'accompagnateur*** est téléchargeable sur le site www.ejn02.fr.

Vous retrouverez l'intégralité de la réglementation des classes de découvertes dans :

- **Circulaire du 13-6-2023**
 Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques Année 2023/2024
 https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C

- **Circulaire de 16-7-2024**
 Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics
 https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C

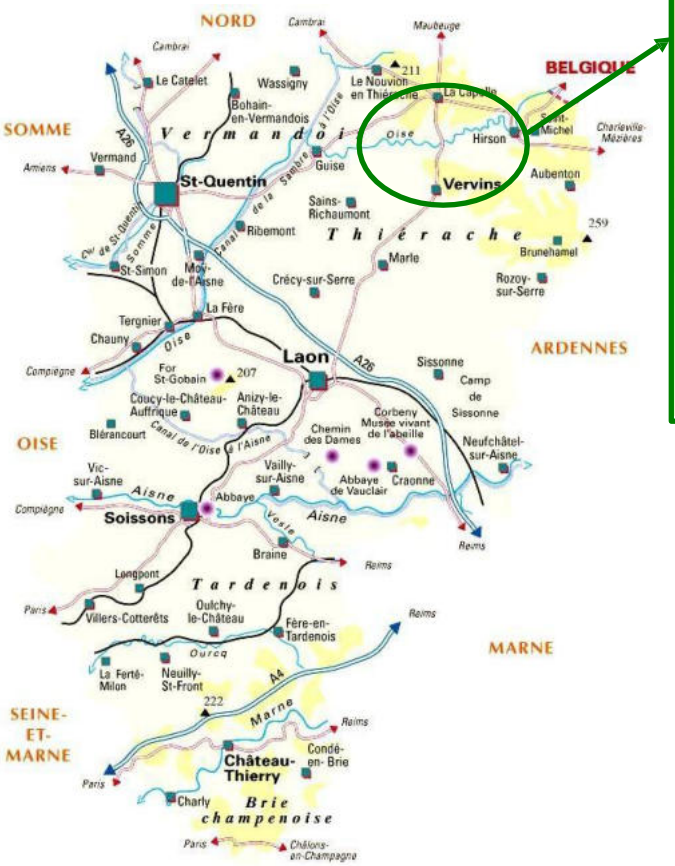
- **Organisation des sorties et voyages scolaires, guide pratique et modèles de formulaires**
 https://eduscol.education.fr/document/52182/download?attachment

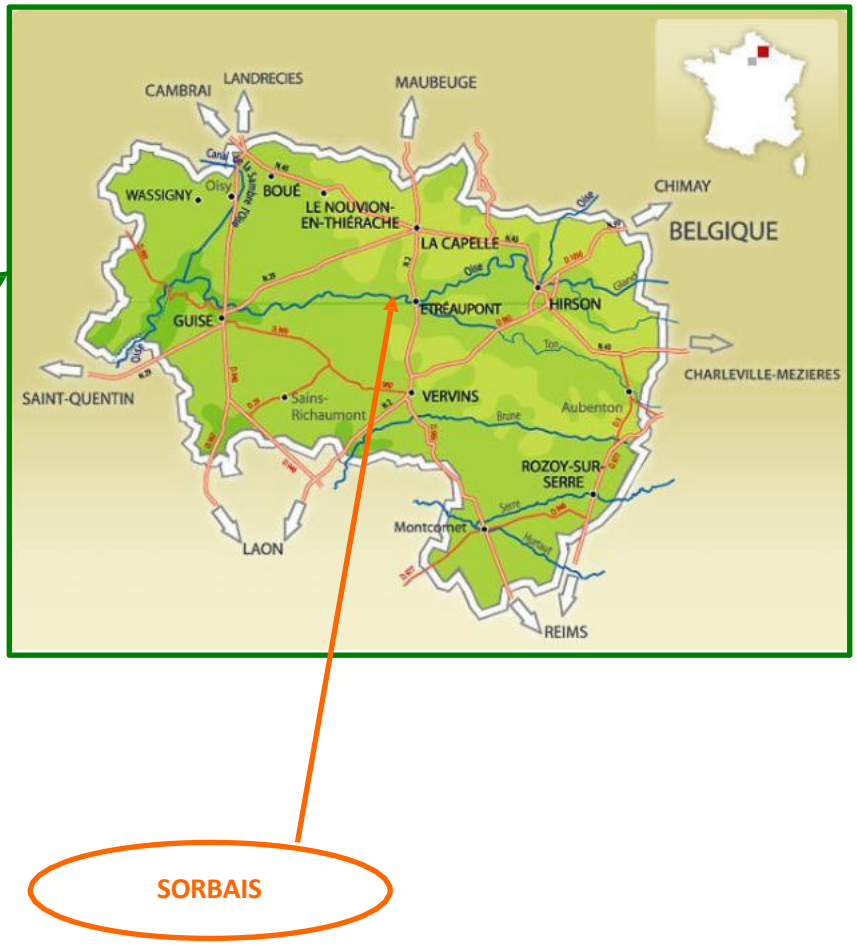
Vivre un séjour à Sorbais

FICHE 2.1 SORBAIS

Le gîte d'accueil

Le gîte « La Tourelle » de Sorbais se situe au cœur du bocage thiérachien de l'Aisne, et du triangle formé par les villes Vervins-Hirson-Guise.





La Thiérache est une région tournée vers l'élevage où l'on observe un bocage préservé et qui offre de grandes possibilités d'activités tant historiques (Eglises fortifiées, …), que naturelles (randonnées pédestres et VTT, canoë sur l'Oise…, observations) qui permettront aux élèves de profiter pleinement de leur classe de découvertes.



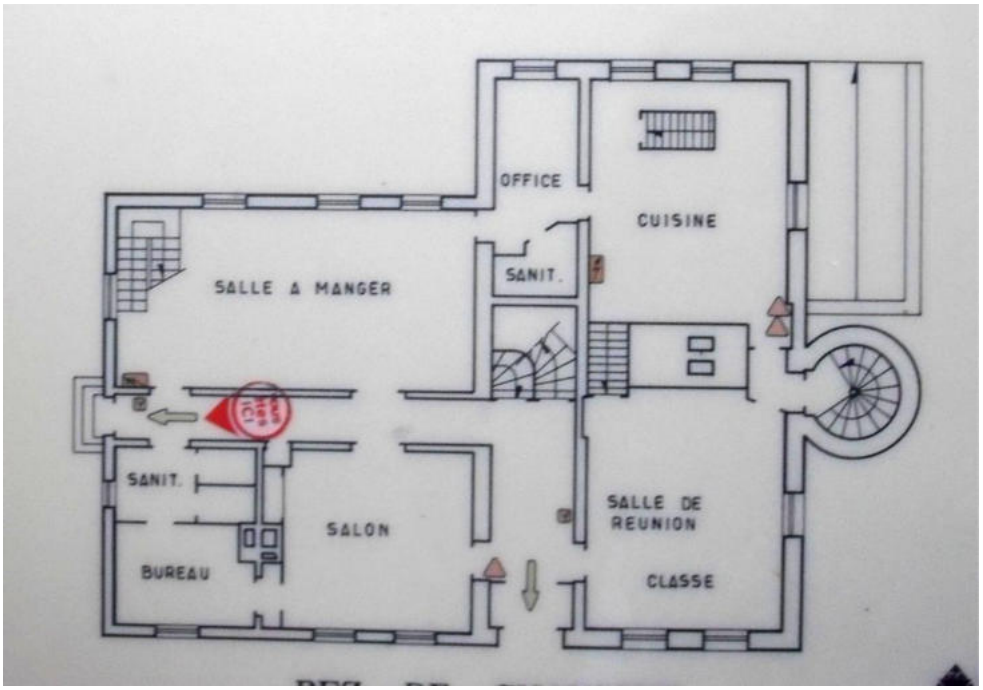
Charmant petit village blotti sur les rives de l'Oise, Sorbais tient son nom du latin *Sorbus*, qui a donné Sorbier en français. L'architecture paysanne traditionnelle de Thiérache, composée de briques rouges, et de torchis y est particulièrement bien représentée. L'église abrite par ailleurs une statue de Saint-Martin unique en son genre. Dans un paysage modelé depuis longtemps par l'agriculteur et l'habitant, ce village thiérachien offre un patrimoine réservé et de qualité.

La maison

Situé à côté de l'Eglise, le gîte est un exemple de maison rurale fortifiée. La belle construction en briques aux allures de manoir, avec sa haute tourelle, a une longue histoire. Elle fut édifiée semble-t-il à la fin du XVIIe siècle par Nicolas Bourgeois sur le modèle des maisons fortes de la vallée de l'Oise, reconnaissable à ses petites fenêtres hautes et sa tourelle de flanquement d'angle percée de meurtrières. Cette maison fut habitée par les descendants de son premier propriétaire jusqu'en 1887, date à laquelle, par un leg de Mme Bourgeois-Clin, elle est transformée en hospice pour les vieillards de Sorbais et d'Autreppes. En 1923, les sœurs de Sainte Chrétienne, qui la dirigent ont des difficultés financières et, en 1961, l'hospice est fermé en raison du développement de celui de Buironfosse. On y donne un temps, des cours ménagers aux futures agricultrices de la région. En 1969, à l'initiative de l'Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports, l'association Education et Jeunesse s'est portée acquéreuse des locaux et en a fait un gîte accueillant des groupes, des particuliers, des stages (formations BAFA ou BAFD par exemple) et dorénavant des enfants qui viennent y passer des moments de classes de découvertes ou de vacances !

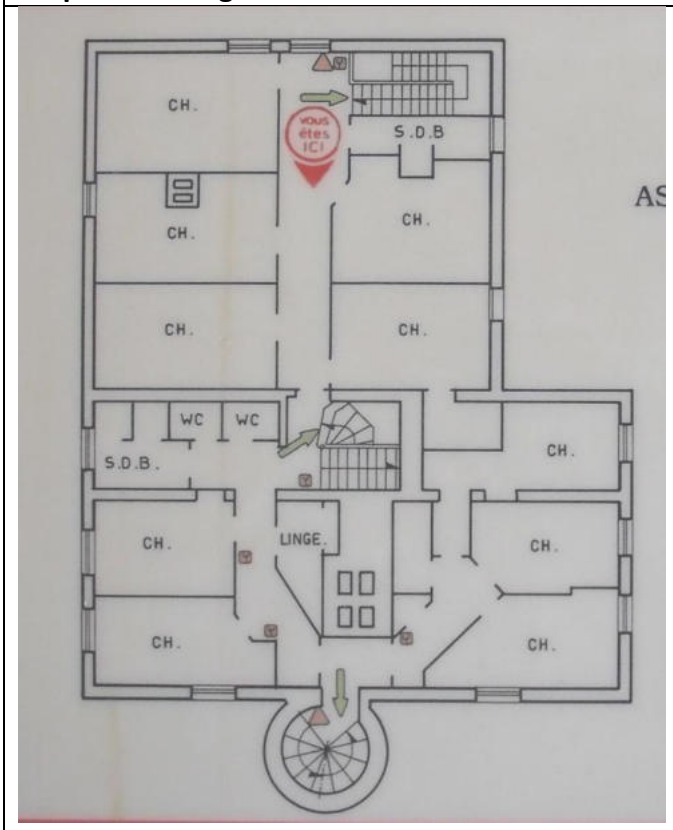
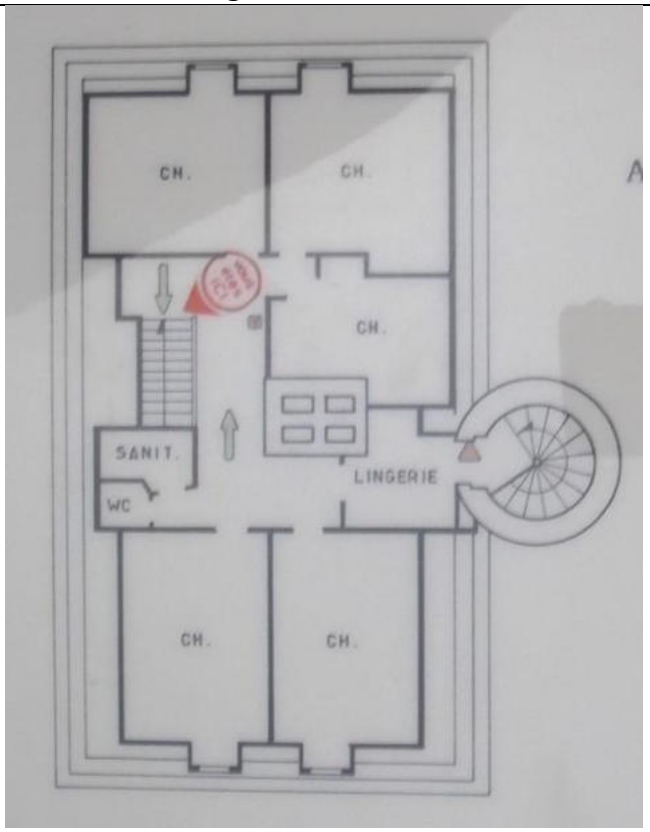
Bienvenue au gîte !

Au **rez-de-chaussée** vous pouvez trouver : la salle à manger, la cuisine (avec plonge), une salle de classe, un salon (qui peut aussi être aménagé en salle d'activité) et un bureau.







Au premier étage : chambres 1 à 10 et sanitaires	Au **deuxième étage** : chambres 11 à 15 et sanitaires
	
- 5 chambres de 3 places - 5 chambres de 2 places	- 3 chambres de 3 places - 1 chambre de 2 places - 1 chambre d'une place

Conformément à la législation, le centre est **non-fumeur**. Il faut donc absolument **sortir de l'enceinte du centre** pour fumer. Il faut vous rendre sur le parking extérieur, devant le gîte.e





Les chambres sont équipées de placards individuels. Par souci d'hygiène, de propreté et de qualité d'accueil, la personne chargée de l'entretien nettoie chaque jour les couloirs et les sanitaires. **Elle intervient dans les chambres si nécessaire**, mais le petit entretien courant et les rangements sont pris en charge par les enfants.

La restauration

Les régimes alimentaires particuliers sont à nous signaler le plus tôt possible.

Préambule : Dans les séjours organisés (classes de découvertes, colonies de vacances, groupes extérieurs, etc..) par EJN sont servis des repas dans lesquels les personnes qui ne mangent pas de viandes peuvent s'alimenter en quantité et en besoins nutritifs. Au cours d'une journée, l'usager va retrouver les valeurs protéiniques nécessaire à une alimentation équilibrée.

Ainsi :
1) Les personnes ayant un régime alimentaire lié à des problématiques de santé sont prises en compte intégralement : **sur présentation d'un certificat médical de contre-indication (intolérances, allergies…), qui pourra indiquer des denrées recommandées, ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).**

2) les personnes ayant un régime alimentaire lié à des choix personnels (végétarien, végétalien, végan, mode de vie ou religion ayant une incidence sur les repas…) trouveront dans nos menus un équilibre alimentaire global sur une journée – donc aucun ingrédient de substitution ne sera proposé : cela est clairement interdit par EJN à l'équipe de cuisine sur place, ne pas respecter est constitutif d'une faute par l'équipe.

3) Les personnes ayant un régime alimentaire lié à une religion (alimentation sans porc..)se verront proposer une autre viande de substitution, mais pas une autre protéine (donc pas de poisson, pas d'œuf, pas de fromage) lorsque le plat principal sera constitué de viande de porc.

4) Les personnes choisissant un régime alimentaire Hallal, seront considérées comme faisant un régime sans viande. Elles pourront trouver dans nos menus un équilibre alimentaire – donc aucun ingrédient de substitution ne sera proposé à la place de la viande : le préambule et le point 2 s'appliquent particulièrement.

Les salles de travail

L'aménagement du gîte vous appartient. Il peut être réalisé avant votre arrivée, à votre demande. Vous avez la possibilité d'utiliser un ordinateur portable du centre et d'imprimer des documents**.** Même si nous pouvons vous dépanner en fournitures de base, il vous est demandé d'apporter votre matériel de classe habituel (crayons, feuilles, cahiers, CD, …)

Les autres matériels à votre disposition

- Salle de classe
- Tableau
- Vidéoprojecteur
- WIFI partout dans le gîte
- Jeux d'extérieurs
- Jeux de société

Même si nous pouvons vous fournir exceptionnellement en fournitures de base, il vous est demandé d'apporter votre matériel de classe habituel (crayons, feuilles, cahiers, CD, …)

Les soins

L'enseignant reste responsable de ses élèves et de leur santé ; Avant le départ : vérifiez les fiches sanitaires et les autorisations parentales pour les interventions médicales.

Pensez à prendre une trousse de premiers secours.

Certains élèves peuvent avoir des traitements médicaux en cours, il est conseillé de partir en séjour avec le double de cette ordonnance, voire l'originale si possible.

Nous vous rappelons qu'aucun médicament ne pourra être fourni par l'équipe EJN en l'absence d'ordonnance en cours de validité.

L'avance des frais

Le paiement des frais médicaux (médecin et pharmacie) est à la charge de l'enseignant ou de l'école. EJN ne pourra pas avancer ces frais. Certains médecins de la plateforme pratiquent le tier payant : dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'avancer les frais médicaux si vous détenez le numéro de sécurité sociale et la carte de mutuelle des parents. Nous vous conseillons donc d'apporter les copies des cartes de mutuelle, vitale et de CMU des parents de vos élèves.

Le remboursement

En cas d'avance des frais, une feuille de soin sera éditée au nom des parents afin qu'ils soient remboursés par la Sécurité Sociale. Il reviendra donc aux parents de vous rembourser les frais médicaux pouvant avoir été avancés durant votre séjour.

Le linge

Sauf exception, nous ne prenons pas en charge l'entretien du linge. Le centre dispose de draps permettant de gérer les éventuels pipis au lit. Mais nous ne laisserons jamais un enfant sans vêtement propre, bien entendu !

La communication

Sauf exception, les communications téléphoniques arrivant sur la ligne fixe du centre, ne sont pas transmises aux enfants.

Par contre, il est possible d'ouvrir un page On donne des nouvelles pour informer régulièrement les parents. (Contactez-nous si besoin)



Quelques exemples d'activités possibles

Les activités

Le centre de Sorbais est une structure dans laquelle l'enseignant peut développer son propre projet axé sur les mathématiques, les français, les arts ou encore l'environnement. Il peut constituer un espace approprié pour un subtil mélange de diverses disciplines.

L'activité vélo est réservée par les équipes EJN.
Toutes les autres activités devrons être réservées par vos soins.

ACTIVITE	DESCRIPTION	PISTES DE TRAVAIL
Club Canoë Kayak Évasion	Canoë sur l'Oise – Autreppes Contact : 03 23 97 42 90 / 06 79 04 41 43 reservation@canoesurloise.com Du 01 avril au 15 octobre.	
VTT	Activité possible à la demi-journée, à la journée ou en progression sur plusieurs jours. Demandez plus de renseignement à EJN !	
Promenade thématique	Une randonnée au travers du village et ses environs peut être proposée aux élèves en fonction de leur cycle. Muni d'une feuille avec des photos, les élèves doivent retrouver les éléments photographiés au cours de leur parcours. Pour les élèves de cycle 1, il s'agit d'une boucle de 3,5 km environ. L'itinéraire est balisé. Les photos sont ordonnées dans le sens du déplacement. Les enfants peuvent ainsi anticiper leur recherche. Pour les élèves de cycle 2, la boucle mesure environ 5,5 km. Cette fois, les photos sont désordonnées. Les enfants doivent ordonner les prises de vue dans le sens du déplacement.	Education à la sécurité, observation de l'environnement géographique, faune, flore, lecture de paysage, lecture de carte, travail sur la légende, mise en relation carte et terrain, faire prendre conscience aux élèves de leur effort (cycle 3) : prise de pouls avant et après l'activité, apprécier la notion de temps et de distance (faire estimer par les élèves un temps et une

	En CE, les élèves peuvent commencer à se repérer à l'aide de la carte : travail de la légende, orientation du déplacement…. Pour les élèves de cycle3, la boucle mesure environ 8,5 km. Le travail est axé, si possible, sur la lecture de carte. Pas de balisage sauf les doubles rubans indiquant l'emplacement des photos et les changements de direction délicats. https://aisne.media.tourinsoft.eu/upload/17.Nature-La-chouette-et-le-bocage.pdf	distance à un moment de la randonnée) …
Visite du Familistère de Guise	Laissez-vous conter l'histoire de l'une des expériences sociales coopératives les plus abouties du monde moderne. Réinterprétation des comités conçus par Jean-Baptiste André Godin au XIX^{e} siècle au sein de la société du Familistère, les comités de visite sont de petites assemblées itinérantes dirigées par l'un de nos guides-conférenciers. En tant que membre honoraire, vous pourrez échanger, discuter, argumenter et ainsi découvrir les tenants et les aboutissants du projet de Godin, de l'architecture unitaire du Familistère à la mise en place de l'Association coopérative du capital et du travail. https://www.familistere.com/fr/visiter/preparer-sa-visite/public-scolaire **Visites commentées d'1h** : à partir de 6 € par élève + 50 € par groupe. La gratuité est accordée pour les accompagnateurs par tranche de 10 élèves. **Visite libre** : à partir de 6 € par élève. La gratuité est accordée pour les accompagnateurs par tranche de 10 élèves. **Atelier pédagogique** : 14 ateliers pédagogiques, d'une durée de 1h30 à 2h. Minimum de 20 élèves. Maximum de 35 élèves. Atelier + visite commentée à partir de 12€ par élève + forfait visite guidée à 50€/groupe **Autocar** : de 300 € à 500 € en fonction de la saison.	

Journal le démocrate	Découvrez **l'imprimerie** du journal encore en activité, **créée en 1906**. C'est un lieu hors du temps qui n'a pratiquement pas changé. Cette imprimerie est aussi un lieu vivant : les **typographes** et **linotypistes** vous feront découvrir les méthodes d'impression qui n'ont pas changé depuis l'origine. Ils travaillent encore avec les petits caractères au plomb qui sont patiemment disposés pour composer les articles. Pour ensuite imprimer **une nouvelle édition chaque semaine**. Lors des **ateliers découverte pédagogiques** sur les techniques utilisées (typographie) vous aurez la possibilité d'**imprimer vous-même un texte de votre composition**. Environ 1 h. 15 et jusqu'à 3 heures pour les accros ! Visites sur rendez-vous tous les jours. Suivant les disponibilités. Prix de groupe (minimum 8 personnes) : à partir de 8 € Pour toute demande d'ateliers pédagogiques, veuillez contacter : atelier@democrate-aisne.fr Tel : 03 23 98 02 41 **Autocar** : de 300 € à 500 € en fonction de la saison.	
Visite de l'exploitation agricole de M et Mme Morlain	L'exploitation de la famille Morlain se situe au cœur du village. En plus de la ferme, elle est propriétaire de 10 hectares destinés aux cultures dont le but est de nourrir ses bêtes. La famille Morlain est productrice de lait à destination de la fabrication des Maroilles depuis plusieurs générations. Depuis quelques années, l'exploitation a reçu le label de la filière AOP. L'exploitation comprend environ 230 bêtes : vaches à lait (40), vaches à viande (70), taurillons, génisses, taureau, chevaux, âne, veaux. Il y a 5 races de vaches dont 2 principales : Normande, **Holstein** (production du lait), Flamande, Montbéliarde et **Blonde d'Aquitaine** (production de viande). La traite a lieu 7 jours/7, deux fois par jours : à 7h30 et à 18h. La traite dure environ 1h et se déroule en salle de traite (6 mois à l'extérieur / 6 mois à l'intérieur ➔ en fonction des saisons Pour contacter l'exploitation : 03.23.97.42.33	Diversité des espèces (races de vaches, vaches à viande, vaches à lait), type d'animaux (vache, veau, génisse, taureau), alimentation, organisation de l'exploitation, trajectoire d'un produit, de sa conception jusqu'à son arrivée chez le consommateur…

L'Axe vert	L'Axe Vert de la Thiérache est une voie verte aménagée sur l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Hirson à Guise. S'étendant sur près de 40 kilomètres, cette véloroute fait partie de l'itinéraire européen EuroVelo 3. Elle traverse des paysages typiques du bocage de la Thiérache, entre prairies, haies, rivières et villages pittoresques. À Sorbais, les usagers de l'Axe Vert peuvent découvrir l'église fortifiée Saint-Martin, typique de l'architecture défensive de la région, ainsi qu'un environnement naturel calme et verdoyant.	

Trousseau des élèves

FICHE 3.1

Document à coller dans la valise de votre enfant. Nous vous conseillons d'identifier chaque affaire grâce à des initiales inscrites au feutre indélébile sur les étiquettes par exemple.
Les quantités indiquées sont données à titre indicatif. Deux lessives sont prévues pour les séjours longs, une pour les séjours moyens et aucune pour les courts. Le trousseau devrait donc apporter une autonomie de 6 jours environ.

Nom et prénom de l'enfant : **Ecole :**

Quantités conseillées	LISTE DES PIÈCES DU TROUSSEAU	NEIGE	JUMENTERIE PRINTEMPS	BOREE	SORBAIS	LARMOR	Quantités fournies par les parents	Quantités relevées à l'arrivée	Quantités relevées au retour
8	Tee-shirts, polos	X	X	X	X	X			
3	Pulls, sweat-shirt	X	X	X	X	X			
3	Pantalons, joggings	X	X	X	X	X			
2	Shorts, bermudas		X	X	X	X			
8	Slips ou culottes	X	X	X	X	X			
2	Pyjamas	X	X	X	X	X			
8	Paires de chaussettes	X	X	X	X	X			
2	Paires de grosses chaussettes de laine	X	X						
1 + 1	Vêtements de pluie type K-Way (coupe-vent + pantalon)	X	X	X	X	X			
1 ou 1 + 1	Combinaison de ski ou veste de ski + pantalon de ski	X							
1	Anorak ou blouson chaud	X	X	X	X	X			
1 + 1	Bonnet de laine + écharpe	X	X						
1	Paire de gants autre que laine	X							
1	Casquette		X	X	X	X			
1	Paire de lunettes de soleil incassables	X	X	X	X	X			
1	Masque de ski	X							
1	Paire de baskets	X	X	X	X	X			
1	Paire de chaussons	X	X	X	X	X			
1	Paire de chaussures de marche			X	X	X			
1	Paire de chaussures de marche adaptées à la neige	X	X						
1	Paire de chaussures pour aller dans l'eau					X			
1	Paire de bottes en caoutchouc (hautes)					X			
1	Taie d'oreiller	X	X	X	X	X			
1	Housse de couette 1 personne	X	X	X	X	X			
1	Drap housse 1 personne	X	X	X	X	X			
2 + 2	Gants et grandes serviettes de toilette	X	X	X	X	X			
1	Sac à linge sale	X	X	X	X	X			
1 paquet	Serviettes de table en papier de préférence	X	X	X	X	X			
3 paquets	Mouchoirs en papier	X	X	X	X	X			
1	Nécessaire de toilette : *Savon, shampoing, dentifrice, brosse à dents, peigne, cotons-tiges, brosses*	X	X	X	X	X			
1	Crème solaire haute protection 50	X	X	X	X	X			
1	Stick à lèvres	X	X	X	X	X			
1	Petit sac à dos	X	X	X	X	X			
1	Petit sac au nom de l'enfant	X	X	X	X	X			
1	Gourde	X	X	X	X	X			
1	Enveloppes timbrées avec adresses	X	X	X	X	X			
1	Lampe de poche ou frontale	X	X	X	X	X			

Fiche sanitaire de liaison

FICHE 3.2

1. ENFANT / ADOLESCENT **GARÇON ☐ FILLE ☐**

NOM : ……

Prénom : ……

Date de naissance : ……

Ecole fréquentée : …… **Classe :** ……

DATES ET LIEU DU SÉJOUR : du ……/……/…… au ……/……/……

2.VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination — joindre les copies du carnet de santé à la page des vaccinations, ou les attestations de vaccination, ou les certificats de contre-indication empêchant une ou plusieurs vaccinations).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.
Attention : Le vaccin anti-tétanique (*tétanos*) ne présente aucune contre-indication.

3. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Taille : ……m…… Poids : ……kg Pointure de chaussures : ……

TRAITEMENTS MÉDICAUX : L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? OUI ☐ NON ☐

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

MALADIES : L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	**OTITE**	**ROUGEOLE**	**OREILLONS**	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : L'enfant a-t-il une ou des allergies ?

ASTHME	ALIMENTAIRES	MÉDICAMENTEUSES	AUTRES
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	……

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

……

……

RÉGIMES PARTICULIERS : L'enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, précisez :

……

……

Association inclusive et laïque, EJ'N ne propose pas de régime hallal, casher ou relevant de tout autre culte.

L'enfant consomme-t-il du porc ? OUI ☐ NON ☐

L'enfant consomme-t-il de la viande ? OUI ☐ NON ☐

S'il s'agit d'une fille : est-elle réglée ? OUI ☐ NON ☐

L'enfant mouille-t-il son lit ? OUI ☐ NON ☐ OCCASIONNELLEMENT ☐

DIFFICULTÉS DE SANTÉ : L'enfant a-t-il des difficultés de santé ? (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

……

……

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

L'enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires… ?

OUI ☐ NON ☐ **Si oui**, précisez.

……

……

5. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : …… **Prénom :** ……

Adresse (pendant le séjour) : ……

…… **Code postal :** ……. **Commune :** ……

Date de naissance : ……/……/…… **Lieu de naissance :** …… **Code postal de naissance :** ……

Profession : ……

N° Sécurité sociale (15 chiffres) : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Mutuelle : …… **N° contrat :** ……

Domicile : …… **Portable :** …… **Bureau :** ……

Nom et tél. du médecin traitant (facultatif) : ……

Adresse de Caisse Sécurité Sociale : Laon ☐ Saint-Quentin ☐ Soissons ☐

Etes-vous bénéficiaire de la CMU ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, nous fournir obligatoirement une copie de l'attestation CMU.

Je soussigné, …… responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale éventuellement sous anesthésie générale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Je m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuels ; à prendre à ma charge les suppléments dus à un retour individuel ainsi que les frais d'accompagnement en cas de retour anticipé de l'enfant.

Date : **Signature :**

OBSERVATIONS (faites pendant le séjour, à l'attention des parents) :

……

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE

Informations générales

Voyage impliquant des élèves de : ☐ Maternelle

☐ Élémentaire

Type de voyage : ☐ Voyage scolaire sur le territoire national

☐ Voyage scolaire à l'étranger

Nom de l'école :
Adresse :
Code postal : |_|_|_|_|_|
Commune :

Date du séjour : du auNombre de nuitées :
Département(s) ou pays d'accueil :

Directeur d'école :
Courriel : Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Enseignant référent :
Téléphone permettant de joindre le groupe en cas d'urgence : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nombre d'élèves Nombre d'accompagnateurs :

⇨ Joindre la liste des élèves participant au voyage scolaire comprenant la date de naissance des élèves et le numéro de téléphone d'une personne responsable de l'élève à contacter en cas d'urgence.

Équipe d'encadrement

Personnels de l'éducation nationale			
Qualité (enseignant, *etc.*)	Nom	Prénom	Téléphone

Accompagnateurs autres que les personnels de l'éducation nationale					
Qualité (parent d'élève, personnel de la structure d'accueil *etc.*)	Sexe (H/F)	Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance

Un personnel de la structure d'accueil est formé aux gestes de premiers secours : **X** Oui ☐ Non

Un accompagnateur du voyage scolaire est formé aux gestes de premiers secours : ☐ Oui ☐ Non

Budget prévisionnel

⇨ Joindre le budget prévisionnel.

Transport

⇨ Joindre la fiche d'information sur le transport.

Hébergement

Structure inscrite au catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement : ☐ Oui X Non

Nom de la structure d'accueil et d'hébergement :
Education Jeunesse Aisne – Gite de « La Tourelle »
Nom du responsable : **Jérôme VASSEUR**

Adresse :**3 rue de la Mairie**
Code postal : **02580**
Commune : **SORBAIS**

Courriel : **contact@ejn02.fr** Téléphone : 03-23-23-47-92

Projet pédagogique

⇨ Joindre le projet pédagogique.

⇨ Joindre le programme détaillé du voyage scolaire.

Visas

Date de transmission du dossier au directeur d'école ⎕⎕ / ⎕⎕ / ⎕⎕ :

Avis du directeur d'école :

☐ Accord ☐ Refus motivé

Observations :

.....

.....

.....

.....

Date : Signature du directeur d'école :

Date de transmission du dossier à l'IEN chargé de la circonscription : ⎕⎕ / ⎕⎕ / ⎕⎕

Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription :

☐ Accord ☐ Refus motivé

Observations :

.....

.....

.....

.....

Date : Signature de l'IEN chargé de la circonscription :

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

FICHE 4.2

Aide à la rédaction du projet pédagogique

Ce document constitue une aide à la conception du projet pédagogique pour votre classe.

Le projet pédagogique est un outil personnel qui aide l'enseignant à construire les enseignements visés particulièrement en classe de découvertes et à communiquer la plus-value à la communauté éducative.

Les textes officiels ne précisent aucune forme imposée à ce projet joint au dossier d'autorisation. Pour autant et pour faciliter le traitement et la lecture des dossiers, quelques règles doivent être respectées et les attendus doivent être clairement identifiés :

- Le projet pédagogique comportera 5 à 10 pages maximum (hors annexes). Une quantité importante de documents ne justifie pas la qualité du projet. A l'inverse, un projet pédagogique de deux pages ne permet pas aux divers acteurs de mesurer suffisamment la teneur de celui-ci.
- **Il sera relié et transmis avec les autres pièces administratives** (annexes du bordereau C).

Contenu pédagogique attendu

1) Présenter brièvement les intentions et le contexte dans lequel s'inscrit ce projet :

- Pourquoi ce projet ?
- Pour répondre à quels besoins des élèves ?
- Quels liens avec le projet d'école et la mise en œuvre des fondamentaux ?
- Pourquoi choisir ce centre et/ou cette association ?
- Que souhaite-t-on développer chez les élèves (connaissances, compétences, attitudes) ?

2) Décliner les compétences et les dispositifs :

En prenant appui sur les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, présenter ce qui est mis en place avant, pendant et après le séjour :

- Ne pas multiplier les objectifs : construire deux ou trois objectifs d'apprentissage relatifs aux instructions officielles (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes).
- Mettre en évidence des compétences dans les domaines de la maîtrise de la langue et du vivre ensemble
- Décliner ces compétences.
- Le projet doit être le reflet de ce qui va se dérouler : sa préparation permet de définir les orientations du séjour, de faire les choix pédagogiques.

3) Evaluer après le séjour : la ou les finalités du projet.

- Quelles utilisations des données recueillies durant le séjour dans la classe ?
- Quel mode de restitution pour la collectivité et/ou les parents : livret, exposition...
- Quelle évaluation pour les deux ou trois objectifs d'apprentissage énoncés dans le projet ?

Liste des élèves participants au voyage scolaire

Fiche 4-3

conforme à la circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles
https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C

Ecole :

Classe :

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance	Nom du représentant légal **à contacter en cas d'urgence**	Prénom du représentant légal	Numéro de téléphone

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

Fiche 4-5 - Annexe 6

Téléchargeable en excel sur
http://eps.dsden02.ac-amiens.fr/022-note-departementale-organisation-des-sorties-dans-les.html

EJ'N Education Jeunesse Aisne

Annexe 6

Programme détaillé du séjour

	jour 1	jour 2	jour 3	jour 4	jour 5	jour 6	jour 7	jour 8	jour 9	jour 10	jour 11
DATES	*EXEMPLE*										
PETIT DEJEUNER											
MATIN	*VOYAGE*										
DEJEUNER											
APRES- MIDI											
GOUTER											
FIN D'APRES MIDI	*ARRIVEE VERS 17 HEURES*										
DINER											
SOIREE	*INSTALLATION*										

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

FICHE 5-1

Téléchargeable en word sur
http://eps.dsden02.ac-amiens.fr/022-note-departementale-organisation-des-sorties-dans-les.html

FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN ELEVE MINEUR A UNE SORTIE SCOLAIRE OU UN VOYAGE SCOLAIRE A CARACTERE FACULTATIF

Je, soussigné(e),madame …… et/ou je soussigné, monsieur……

exerçant l'autorité parentale sur l'enfant ……

élève de la classe de …… né(e) le …….. à ……..

de nationalité……

autorise – autorisons / n'autorise pas – n'autorisons pas * l'enfant……..

à participer à la sortie scolaire organisée par l'école de ……..

à destination de ……...

se déroulant :

○ **pour une sortie sans nuitée le** ……..……de ……..…….. heures à ……..…….. heures ;

○ **pour une sortie avec nuitée(s) du** …….. au ……

Fait le ……..

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant

*Rayer les mentions inutiles

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aisne

FICHE 5-2

Téléchargeable en word sur
http://eps.dsden02.ac-amiens.fr/022-note-departementale-organisation-des-sorties-dans-les.html

FICHE A REMPLIR AU MOMENT DU DEPART

PAR LE TRANSPORTEUR OU LA COLLECTIVITE TERRITORIALE OU LE CENTRE D'ACCUEIL ASSURANT LE TRANSPORT (à remettre à l'organisateur de la sortie)

Véhicule(s) :

Marque/modèle	Numéro d'immatriculation	Numéro de carte d'aménagement
- - -	- - -	- - -

Conducteur(s) :

Nom(s) prénom(s)	Numéro de permis de conduire
- - -	- - -

Attention

Le nombre de personnes participant à la sortie ne doit pas dépasser le nombre de places assises adultes, hors strapontins (signalé sur la carte d'aménagement, configuration "transports d'adultes" lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants).